FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

FDS n° : 31317

GLACELF CLASSIC

Date de la version précédente: 2016-02-16 **Date de révision:** 2017-03-10 **Version** 5.05

Rubrique 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	**GLACELF CLASSIC**
Numéro	FDP
Substance/mélange	Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	Antigel, Liquide de refroidissement.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur	TOTAL LUBRIFIANTS 562 Avenue du Parc de L'ile 92029 Nanterre Cedex FRANCE Tél: +33 (0)1 41 35 40 00 Fax: +33 (0)1 41 35 84 71

Pour plus d'informations, veuillez prendre contact avec:

Point de contact	HSE
Adresse e-mail	rm.msds-lubs@total.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro de téléphone d'appel d'urgence : +44 1235 239670
Centre Antipoison et de toxicovigilance : ORFILA (INRS) : +33 (0)1 45 42 59 59
En France - Centres antipoison et de toxicovigilance :
ANGERS : 02 41 48 21 21
BORDEAUX : 05 56 96 40 80
LILLE : 08 00 59 59 59
LYON : 04 72 11 69 11
MARSEILLE : 04 91 75 25 25
NANCY : 03 83 22 50 50
PARIS : 01 40 05 48 48
STRASBOURG : 03 88 37 37 37
TOULOUSE : 05 61 77 74 47

Rubrique 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

FDS n° : 31317

GLACELF CLASSIC

Date de révision: 2017-03-10 **Version** 5.05

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008
Pour le libellé complet des Phrases-H mentionnées dans cette rubrique, voir rubrique 2.2.

Classification
Le produit est classé comme dangereux conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008
Toxicité aiguë par voie orale - Catégorie 4 - (H302)
Toxicité spécifique pour organe cible (exposition répétée) - Catégorie 2 - (H373)

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Contient Monoéthylèneglycol

Mention d'avertissement
ATTENTION

Mentions de danger
H302 - Nocif en cas d'ingestion
H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

Conseils de prudence
P102 - Tenir hors de portée des enfants
P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols
P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation
P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit
P301 + P310 - EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin
P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette

2.3. Autres dangers

Propriétés physico-chimiques Les surfaces contaminées deviennent extrêmement glissantes.

Propriétés environnementales Ne pas rejeter dans l'environnement.

Rubrique 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélange

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CE	Numéro	No.-CAS	% en poids	Classification (Règ. 1272/2008)

FDS n° : 31317

GLACELF CLASSIC

Date de révision: 2017-03-10 **Version** 5.05

		d'Enregistrement REACH			
Monoéthylèneglycol	203-473-3***	01-2119456816-28	107-21-1	<98	Acute Tox.4 (H302) STOT RE 2 (H373)
Tétraborate de disodium pentahydrate	-	01-2119490790-32	12179-04-3	<3	Eye Irrit. 2 (H319) Repr. 1B (H360FD)

Informations complémentaires Produit à base d'éthylène-glycol. Le produit contient un agent répulsif (amérisant), pour écarter le risque accidentel d'ingestion.

Pour le libellé complet des Phrases-H mentionnées dans cette section, voir rubrique 16.

Ce produit contient une ou plusieurs substances répertoriées dans la liste candidate des substances extrêmement préoccupantes (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

Nom Chimique	No.-CAS	Liste candidate des substances SVHC
Tétraborate de disodium pentahydrate	12179-04-3	X

Rubrique 4 : PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux EN CAS DE TROUBLES GRAVES OU PERSISTANTS, APPELER UN MEDECIN OU DEMANDER UNE AIDE MEDICALE D'URGENCE. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

Contact avec les yeux Enlever les lentilles de contact, le cas échéant. Bien rincer avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières.

Contact avec la peau Enlever les vêtements et les chaussures contaminés. Laver la peau avec de l'eau et du savon. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Inhalation Amener la victime à l'air libre. Si la respiration est difficile, Consulter un médecin.

Ingestion NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Contact avec les yeux Non classé.

Contact avec la peau Non classé.

Inhalation Non classé. L'inhalation de vapeurs à forte concentration entraîne une réaction narcotique sur le système nerveux central. Risque de dépression du système nerveux central avec nausées, maux de tête, vertiges, vomissements et perte de coordination. Les symptômes d'une exposition excessive sont un étourdissement, des maux de tête, une lassitude, des nausées, la perte de conscience, l'arrêt de la respiration.

Ingestion Nocif en cas d'ingestion. L'ingestion est le principal danger en raison de la toxicité de l'éthylène-glycol. L'ingestion accidentelle peut provoquer des effets néfastes sur le système nerveux central. L'ingestion est suivie de troubles digestifs (nausées, vomissements,

douleurs abdominales), puis d'ataxie, de convulsions, de maux de tête, d'étourdissements, précurseurs de graves troubles nerveux. Elle évolue vers la torpeur puis vers un coma parfois convulsif. L'intoxication peut conduire à un coma avec acidose métabolique pouvant être mortel.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Conseils aux médecins Traiter de façon symptomatique.

Rubrique 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié Eau pulvérisée ou en brouillard. Mousse. Poudre chimique sèche. Dioxyde de carbone (CO_2). Mousse résistant à l'alcool.

Moyens d'extinction inappropriés Ne pas utiliser un jet d'eau bâton, qui pourrait répandre le feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque particulier La combustion incomplète et la thermolyse produisent des gaz plus ou moins toxiques tels que CO, CO2, hydrocarbures variés, aldéhydes et des suies. A forte concentration ou en atmosphère confinée, leur inhalation est très dangereuse.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu Porter un appareil de protection respiratoire autonome et des vêtements de protection.

Autres informations Refroidir les récipients/réservoirs par pulvérisation d'eau. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

Rubrique 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Informations générales Ne pas toucher ni marcher sur le produit déversé. Les surfaces contaminées deviennent extrêmement glissantes. Utiliser un équipement de protection individuelle. Assurer une ventilation adéquate. Eliminer toute source d'ignition.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Informations générales Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines. Essayer de prévenir la pénétration du matériel dans les égouts ou les cours d'eau. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

FDS n° : 31317

GLACELF CLASSIC

Date de révision: 2017-03-10 **Version** 5.05

Méthodes de nettoyage Endiguer. Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, kieselgur, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir rubrique 13). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4. Référence à d'autres sections

Équipement de protection individuelle Voir rubrique 8 pour plus de détails.

Traitement des déchets Voir rubrique 13 pour plus de détails.

Rubrique 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Recommandations pour une manipulation sans danger Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Équipement de protection individuelle, voir rubrique 8. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne jamais percer, piquer, meuler, tronçonner ou souder sur un conteneur vide.

Prévention des incendies et des explosions Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Mettre à la terre, établir une liaison équipotentiellle entre les conteneurs, les réservoirs ainsi que les équipements de transfert/réception.

Mesures d'hygiène Faire adopter des règles d'hygiène strictes pour le personnel exposé au risque de contact avec le produit. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. N'utiliser ni produit abrasif, ni solvant, ni carburant. Ne pas s'essuyer les mains avec des chiffons qui ont servi au nettoyage. Ne pas placer les chiffons imbibés de produit dans les poches des vêtements de travail.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques/Conditions de stockage Tenir hors de portée des enfants. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Stocker dans un bac de rétention. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Conserver de préférence dans l'emballage d'origine : dans le cas contraire, reporter, s'il y a lieu, toutes les indications de l'étiquette réglementaire sur le nouvel emballage. Ne pas retirer les étiquettes de danger des récipients (mêmes vides). Concevoir les installations pour éviter les projections accidentelles de produit (par exemple, rupture de joint) sur des carters chauds et des contacts électriques. Protéger du gel, de la chaleur et du soleil. Protéger de l'humidité.

Matières à éviter Oxydants forts.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) Pas d'information disponible.

FDS n° : 31317

GLACELF CLASSIC

Date de révision: 2017-03-10 **Version** 5.05

Rubrique 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Nom Chimique	Union Européenne	France
Monoéthylèneglycol 107-21-1	TWA 20 ppm TWA 52 mg/m³ STEL 40 ppm STEL 104 mg/m³ S****	VME 20 ppm VME 52 mg/m³ VLCT 40 ppm VLCT 104 mg/m³ P****
Tétraborate de disodium pentahydrate 12179-04-3		VME 1 mg/m³ R1***

Légende Voir rubrique 16

DNEL Travailleur (industriel/professionnel)

Nom Chimique	Effets systémiques à court terme	Effets locaux à court terme	Effets systémiques à long terme	Effets locaux à long terme
Monoéthylèneglycol 107-21-1			106 mg/kg bw/day (dermal)	35 mg/m³/8h (inhalation)
Tétraborate de disodium pentahydrate 12179-04-3			6.7 mg/m³ Inhalation 316.4 mg/kg bw/day Dermal	

DNEL Consommateur

Nom Chimique	Effets systémiques à court terme	Effets locaux à court terme	Effets systémiques à long terme	Effets locaux à long terme
Monoéthylèneglycol 107-21-1			53 mg/kg bw/day (dermal)	7 mg/m³/24h (inhalation)
Tétraborate de disodium pentahydrate 12179-04-3	0.79 mg/kg bw/day Oral		3.4 mg/m³ Inhalation 159.5 mg/kg bw/day Dermal 0.79 mg/kg bw/day Oral	

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Nom Chimique	Eau	Sédiment	Sol	Air	STP	Orale
Monoéthylèneglycol 107-21-1	10 mg/l (fw) 1mg/l (mw) 10 mg/l (or)	37 mg/kg dw fw 3.7 mg/kg dw mw	1.53 mg/kg dw		199.5 mg/l	
Tétraborate de disodium pentahydrate 12179-04-3	2.9 mg/l fw 2.9 mg/l mw 13.7 mg/l or		5.7 mg/kg dw		10 mg/l	

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôle de l'exposition professionnelle

Mesures d'ordre technique Appliquer les mesures techniques nécessaires pour respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle. Dans le cas de travaux en enceinte confinée (cuves, réservoirs...), s'assurer d'une atmosphère respirable et porter les équipements

FDS n° : 31317

GLACELF CLASSIC

Date de révision: 2017-03-10 **Version** 5.05

recommandés.

Équipement de protection individuelle

Informations générales	Si le produit est utilisé dans des mélanges, il est recommandé de contacter les fournisseurs d'équipements de protection appropriés. Ces recommandations s'appliquent au produit sous sa forme commercialisée.
Protection respiratoire	Aucun(e)(s) dans les conditions normales d'utilisation. Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés: Respirateur avec un filtre à gaz (EN 14387). Type A/P2. L'usage d'appareils respiratoires doit se conformer strictement aux instructions du fabricant et aux réglementations qui régissent leurs choix et leurs utilisations.***
Protection des yeux	S'il y a un risque d'éclaboussures, porter :. Lunettes de sécurité avec protections latérales.
Protection de la peau et du corps	Porter les vêtements de protection appropriés. Gants imperméables. Chaussures ou bottes de sécurité. Vêtements de protection à manches longues.
Protection des mains	Gants en caoutchouc, Caoutchouc nitrile. Gants en néoprène, Chlorure de polyvinyle. Lors de contact prolongé avec le produit, il est recommandé de porter des gants conformes aux normes EN 420 et EN 374, présentant une durée de protection de 480 minutes et une épaisseur de 0,38 mm au minimum. Ces valeurs sont données à titre indicatif. Le niveau de protection est assuré par le matériau du gant, ses caractéristiques techniques, sa résistance aux produits chimiques utilisés, la conformité de son utilisation et par sa fréquence de remplacement.***

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Informations générales	Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines.

Rubrique 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	limpide
Couleur	bleu
État physique @20°C	liquide
Odeur	faible
Seuil olfactif	Pas d'information disponible

Propriété	Valeurs	Remarques	Méthode
pH	6.7		
Point/intervalle de fusion		Pas d'information disponible	
Point/intervalle d'ébullition	**180 °C** 356 °F		
Point d'éclair	**122 °C** 252 °F		Coupe ouverte Cleveland Coupe ouverte Cleveland
Taux d'évaporation		Pas d'information disponible	

FDS n° : 31317

GLACELF CLASSIC

Date de révision: 2017-03-10 **Version** 5.05

Limites d'inflammabilité dans l'air		Pas d'information disponible
supérieure		Pas d'information disponible
inférieure		Pas d'information disponible
Pression de vapeur		Pas d'information disponible
Densité de vapeur	> 1	(Air = 1)
Densité relative	1.1	@ 20 °C
Masse volumique	1100 kg/m³	@ 20 °C
Hydrosolubilité		soluble
Solubilité dans d'autres solvants		Pas d'information disponible
logPow		Pas d'information disponible
Température d'auto-inflammabilité		Pas d'information disponible
Température de décomposition		Pas d'information disponible
Viscosité, cinématique		Pas d'information disponible
Propriétés explosives	Non-explosif	
Propriétés oxydantes	Non applicable	
Possibilité de réactions dangereuses	Pas d'information disponible	

9.2. Autres informations

Point de congélation -18 °C
0 °F

Rubrique 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Informations générales Pas d'information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions recommandées de manipulation et de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses Aucune dans les conditions normales d'utilisation.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter La chaleur (températures supérieures au point d'éclair), les étincelles, les points d'ignition, les flammes, l'électricité statique.

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter Oxydants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux La combustion incomplète et la thermolyse produisent des gaz plus ou moins toxiques tels que monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, hydrocarbures variés, aldéhydes et des

FDS n° : 31317

GLACELF CLASSIC

Date de révision: 2017-03-10 **Version** 5.05

suies, Cétones.

Rubrique 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Effets locaux Informations sur le produit

Contact avec la peau . Non classé.
Contact avec les yeux . Non classé.
Inhalation . Non classé. L'inhalation de vapeurs à forte concentration entraîne une réaction narcotique sur le système nerveux central. Risque de dépression du système nerveux central avec nausées, maux de tête, vertiges, vomissements et perte de coordination. Les symptômes d'une exposition excessive sont un étourdissement, des maux de tête, une lassitude, des nausées, la perte de conscience, l'arrêt de la respiration.
Ingestion . Nocif en cas d'ingestion. L'ingestion est le principal danger en raison de la toxicité de l'éthylène-glycol. L'ingestion accidentelle peut provoquer des effets néfastes sur le système nerveux central. L'ingestion est suivie de troubles digestifs (nausées, vomissements, douleurs abdominales), puis d'ataxie, de convulsions, de maux de tête, d'étourdissements, précurseurs de graves troubles nerveux. Elle évolue vers la torpeur puis vers un coma parfois convulsif. L'intoxication peut conduire à un coma avec acidose métabolique pouvant être mortel.
ATEmix (voie orale) 508.00 mg/kg
ATEmix (voie cutanée) 3,400.00 mg/kg
ATEmix (inhalation-poussière/brouillard) 5.20 mg/l

Toxicité aiguë - Informations sur les composants

Nom Chimique	DL50 oral	DL50 dermal	CL50 par inhalation
Monoéthylèneglycol	LD50 7712 mg/kg Oral (Rat)	LD50 > 3500 mg/kg Dermal (Mouse)	LC50(6h) >2.5 mg/l Inhalation (Rat)
Tétraborate de disodium pentahydrate	LD50 > 2500 mg/kg (Rat - male - OECD401)	LD50 > 2000 mg/kg (Rabbit)	

Sensibilisation

Sensibilisation Non classé sensibilisant.

Effets spécifiques

Cancérogénicité Ce produit n'est pas classé cancérogène.
Mutagénicité Ce produit n'est pas classé mutagène.
Toxicité pour la reproduction Contient un produit toxique pour la reproduction connu ou suspecté. Le fournisseur d'un des composants entrant dans la formulation indique que les données dont il dispose montrent qu'au taux d'utilisation appliqué, aucune classification comme toxique pour la reproduction n'est requise.

Nom Chimique	Union Européenne
Tétraborate de disodium pentahydrate 12179-04-3	Repr. 1B (H360FD)***

Toxicité par administration répétée

FDS n° : 31317

GLACELF CLASSIC

Date de révision: 2017-03-10 **Version** 5.05

Toxicité subchronique Pas d'information disponible.

Effets sur les organes-cibles (STOT)

Effets sur les organes-cibles (STOT) Reins.

Toxicité systémique spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Autres informations

Autres informations Pas d'information disponible.

Rubrique 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Non classé.

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique - Informations sur le produit

Absence de données expérimentales.

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique - Informations sur les composants

Nom Chimique	Toxicité pour les algues	Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques.	Toxicité pour le poisson	Toxicité pour les microorganismes
Monoéthylèneglycol 107-21-1	EC50(48h) >10000 mg/l	EC50(48h) >100 mg/l Daphnia magna (OECD 202)	LC50 (95h) 72860 mg/l (Phimephales promelas) LC50(96h) 18500 mg/l (Rainbow trout) EC50(96h) 6500-13000 mg/l (Selenastrum capricornulum)	

Toxicité chronique pour le milieu aquatique - Informations sur le produit
Pas d'information disponible.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique - Informations sur les composants
Pas d'information disponible.

Effets sur les organismes terrestres
Pas d'information disponible.

12.2. Persistance et dégradabilité

Informations générales
Pas d'information disponible.

FDS n° : 31317

GLACELF CLASSIC

Date de révision: 2017-03-10 **Version** 5.05

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Informations sur le produit Pas d'information disponible.

logPow Pas d'information disponible

Informations sur les composants .

Nom Chimique	log Pow
Monoéthylèneglycol - 107-21-1	-1.36

12.4. Mobilité dans le sol

Sol Compte tenu de ses caractéristiques physico-chimiques, le produit est, en général, mobile dans le sol.

Air Il y a peu de pertes par évaporation.

Eau soluble.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Évaluation PBT et vPvB Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumalable ni toxique (PBT). Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

12.6. Autres effets néfastes

Informations générales Pas d'information disponible.

Rubrique 13 : CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus / produits non utilisés Ne pas rejeter dans l'environnement. Éliminer conformément aux Directives Européennes sur les déchets et les déchets dangereux. Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur. Dans la mesure du possible le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération. Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales.

Emballages contaminés Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

No de déchet suivant le CED Les codes de déchet suivants ne sont que des suggestions:. 16 01 14.

Autres informations Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, selon l'application du produit.

Rubrique 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

FDS n° : 31317

GLACELF CLASSIC

Date de révision: 2017-03-10 **Version** 5.05

ADR/RID	non réglementé
IMDG/IMO	non réglementé
ICAO/IATA	non réglementé
ADN	non réglementé

Rubrique 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Union Européenne

Observer la directive 98/24/CE concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Inventaires Internationaux

Australie (AICS)
Canada (DSL/NDSL)
Europe (EINECS/ELINCS/NLP)
Chine (IECSC)
Corée (KECL)
Philippines (PICCS)
États-Unis (TSCA)

Information supplémentaire

Pas d'information disponible

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité chimique Pas d'information disponible

15.3. Information sur les législations nationales

France

• Éviter de dépasser les valeurs limites d'exposition professionnelle (voir rubrique 8).

Nom Chimique	Maladies Professionnelles
Monoéthylèneglycol 107-21-1	RG 84

FDS n° : 31317

GLACELF CLASSIC

Date de révision: 2017-03-10 **Version** 5.05

Rubrique 16 : AUTRES INFORMATIONS

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3
H302 - Nocif en cas d'ingestion
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux
H360FD - Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au foetus
H373 - Risque présumé d'effets graves pour les reins/ le foie/ les yeux/ le cerveau/ le du système digestif/ le système nerveux central à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'ingestion

Abbreviations, acronymes
ACGIH = American Conference of Governmental Industrial Hygienists = Association américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux
bw = body weight = poids corporel
bw/day = body weight/day = poids corporel par jour
EC x = Effect Concentration associated with x% response = concentration de l'effet associé à une réaction de x %
GLP = Good Laboratory Practice - BPL = Bonnes Pratiques de Laboratoire
IARC = International Agency for Research of Cancer = Agence internationale pour la recherche sur le cancer
LC50 = 50% Lethal Concentration = CL50 - Concentration Létale 50% - Concentration du produit chimique, dans l'air ou dans l'eau, qui cause la mort de 50% (la moitié) du groupe d'animaux testés
LD50 = 50% Lethal Dose = LD50 - Dose Létale 50% - Dose du produit chimique, qui, donnée en une fois, cause la mort de 50% (la moitié) du groupe d'animaux testés
LL = Lethal Loading = Charge létale
NIOSH = National Institute of Occupational Safety and Health = Institut national Américain de sécurité et santé au travail
NOAEL = No Observed Adverse Effect Level = Dose sans effet nocif observé
NOEC = No Observed Effect Concentration = Concentration sans effet observé
NOEL = No Observed Effect Level = Dose sans effet observé
OECD = Organization for Economic Co-operation and Development = OCDE - Organisation de Coopération et Développement Economiques
OSHA = Occupational Safety and Health Administration = Ministère pour la sécurité et la santé au travail (Etats Unis d'Amérique)
UVCB = Substance of unknown or Variable composition, Complex reaction products or Biological material = Substance de composition inconnue ou variable, produits de réactions complexes ou matériel biologique
DNEL = Derived No Effect Level = Dose dérivée sans effet
PNEC = Predicted No Effect Concentration = Concentration prévisible sans effet
dw = dry weight = poids sec
fw = fresh water = eau douce
mw = marine water = eau de mer
or = occasional release = relargage occasionnel

Légende Section 8

VME : Valeur limite Moyenne d'Exposition
VLCT : Valeur Limite Court Terme
TWA (Time Weight Average) : Valeur moyenne d'exposition
STEL (Short Term Exposure Limit) : Valeur limite d'exposition à court terme

+	Produit sensibilisant	*	Désignation de la peau
**	Désignation du Danger	C:	Cancérogène
M:	Mutagène	R:	Toxique pour la reproduction

Date de révision: 2017-03-10
Révision *** Indique la section remise à jour.
Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006

FDS n° : 31317

GLACELF CLASSIC

Date de révision: 2017-03-10 **Version** 5.05

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que celui pour lequel il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent. Cette énumération ne peut pas être considérée comme exhaustive. Le destinataire doit s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent pas en raison de textes autres que ceux cités.

Fin de la Fiche de Données de Sécurité